

## ANNEXE 1

Grille des tarifs applicables aux biens immobiliers en assurance des effets des catastrophes naturelles  
Taux exprimés en pour mille (‰)

		1/ Non-exposition aux tempêtes et vents violents			2/ Exposition aux tempêtes et vents violents		
		Exposition aux deux risques : mouvement de terrain et aléas d'inondation (et coulées de boue)			Exposition aux deux risques : mouvement de terrain et aléas d'inondation (et coulées de boue)		
		Taux de base : lié à l'exposition aux tremblements de terre	Taux majoré : lié à l'exposition à l'un des deux risques	Taux majoré : lié à l'exposition aux deux risques à la fois	Taux de base : lié à l'exposition aux tremblements de terre et tempêtes	Taux majoré : lié à l'exposition à l'un des deux risques	Taux majoré : lié à l'exposition aux deux risques à la fois
<b>Zone 0</b>	Quelles que soient les règles de construction	0,05	0,25	0,45	0,15	0,35	0,55
<b>Zone 1</b>	Construction conforme aux RPA 99 version 2003	0,10	0,30	0,50	0,20	0,40	0,60
	Construction conforme aux règles parasismiques algériennes antérieures	0,11	0,31	0,51	0,21	0,41	0,61
	Construction non-conforme ou non-vérifiée	0,15	0,35	0,55	0,25	0,45	0,65
<b>Zone 2a</b>	Construction conforme aux RPA 99 version 2003	0,15	0,35	0,55	0,25	0,45	0,65
	Construction conforme aux règles parasismiques algériennes antérieures	0,18	0,38	0,58	0,28	0,48	0,68
	Construction non-conforme ou non-vérifiée	0,30	0,50	0,70	0,40	0,60	0,80
<b>Zone 2b</b>	Construction conforme aux RPA 99 version 2003	0,20	0,40	0,60	0,30	0,50	0,70
	Construction conforme aux règles parasismiques algériennes antérieures	0,26	0,46	0,66	0,36	0,56	0,76
	Construction non-conforme ou non-vérifiée	0,50	0,70	0,90	0,60	0,80	1,00
<b>Zone 3</b>	Construction conforme aux RPA 99 version 2003	0,25	0,45	0,65	0,35	0,55	0,75
	Construction conforme aux règles parasismiques algériennes antérieures	0,35	0,55	0,75	0,45	0,65	0,85
	Construction non-conforme ou non-vérifiée	0,75	0,95	1,15	0,85	1,05	1,25